

**Nombre de membres****en exercice:** 11**Séance du jeudi 14 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 08 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Christian TOUHÉ-RUMEAU.

**Présents :** 11**Représentés:** 0

**Sont présents:** Olivier BIERER, Marie-Rose DEBRANCHE, Jessica DRIARD, Robert FASOLO, Marie-Claude GÉLAS, Philippe GIRONI, Rose Marie HIGOA, Valerie LANEQUE, Christian SAÛM-DECUNS, Cyril SCRIVE, Christian TOUHÉ-RUMEAU

**Votants:** 11**Représentés:****Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Christian SAÛM-DECUNS**LECTURE ET APPROBATION SEANCE DU 19 JUIN 2023**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023.

Les membres présents n'émettent ni observation ni remarque, l'approuvent à l'unanimité.

**Objet : LANCEMENT DU PROJET BASSIN D'ORAGE SUR LE RUISSEAU DIT DE BIDOT ET DE LA ROUTE DE CASSAIGNE - DE 2023 017**

Monsieur le Maire rappelle les forts épisodes orageux de mai-juin 2018 et de juin dernier qui ont causé des inondations et des coulées de boue venant des coteaux entourant le village.

Monsieur le Maire propose le lancement du projet de bassin d'orage sur le ruisseau dit de Bidot et de la route de Cassaigne

Il invite les membres du Conseil Municipal à délibérer.

***Le CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité***

- **PROPOSE** de lancer des études auprès de différents prestataires compétents.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour mener à bien ce dossier.

**Objet : CREATION EMPLOI ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - DE 2023 018**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'agent d'animation.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- service et surveillance des élèves pendant la cantine

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des adjoints d'animation

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour intégrer la création demandée,

***Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité***

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par Le Conseil Municipal le 19 juin 2023

Décide que le tableau des effectifs communaux est fixé comme suit :

POSTES	EFFECTIF	DURÉE HEBDO	FONCTIONS	CADRE D'EMPLOI GRADE
Secrétaire de Mairie	1	16/35ème	Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal Gestion des affaires générales Tâches administratives, comptables, sociales et culturelles Régisseur de recettes Responsable de l'Agence Postale Communale	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMISTRATIFS <i>et</i> REDACTEURS
Agent d'entretien	1	35/35ème	Entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des espaces verts et floraux, des chemins ruraux, du matériel communal	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES
Agent des Services Techniques	1	35/35ème	Préparation et service de cantine scolaire Commande, gestion et intendance des produits alimentaires et ménagers Entretien des locaux scolaires et municipaux	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES
Secrétaire de Mairie	1	19/35ème	Gestion des affaires générales Gestion de l'Agence Postale Communale	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMISTRATIFS
Agent d'Animation	1	4/35ème	Service et surveillance Elèves à la cantine ECOLE PRIMAIRE	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS D'ANIMATION

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier

Objet : DEMANDE SUBVENTION SUITE AUX INTEMPERIES DU 21 JUIN 2023 - DE 2023\_019

Monsieur Le Maire rappelle que, suite aux dommages causés par les événements climatiques du 21 juin, la Commune a sollicité l'intervention de la dotation de solidarité de l'Etat.

Monsieur Le Maire rappelle aussi que la voirie n'est pas assurée par notre compagnie d'assurances et que les travaux recensés correspondent à des reconstitutions à l'identique n'apportant pas d'amélioration par rapport à l'existant dans le seul but de sécuriser le village en prévision aussi d'un autre événement climatique exceptionnel.

Monsieur Le Maire fait lecture du plan de financement.

***Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil Municipal décide***

- de solliciter Monsieur Le Préfet du Gers pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de solidarité nationale et Madame la Présidente de la Région Occitanie aux collectivités touchées par des événements climatiques, des travaux HT permettant d'alléger la charge financière supportée par la Commune, aujourd'hui financée à 100% par celle-ci.

- APPROUVE le plan de financement de ces travaux comme suit:

**DEPENSES :**

Rues et parking du village	12 786.00 €
Impasse de Caudan	4 135.80 €
Hameau de Labourdette	598.00 €
Rue de la Hount	1 419.00 €
Curage fossés	3 390.00 €
Réfection de la digue	3 260.16 €

Mur du cimetière communal	29 200.70 €
<b>MONTANT H.T:</b>	<b>54 789.66 €</b>
<b>T.V.A :</b>	<b>10 957.93 €</b>
<b>MONTANT T.T.C</b>	<b>65 747.59 €</b>

**RECETTES :**

<b>Dotation de Solidarité Nationale auprès de l'état (50%) :</b>	<b>27 394.83 €</b>
<b>Subvention du Conseil Régional d'Occitanie (20%) :</b>	<b>10 957.93 €</b>
<b>Commune de MOUCHAN (30%) :</b>	<b>16 436.90 €</b>

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Objet : Vote de crédits supplémentaires N°1 - DE 2023 020

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	33.00	
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou		33.00
<b>TOTAL :</b>		<b>33.00</b>	<b>33.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>33.00</b>	<b>33.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus à délibérer,  
Monsieur le Maire lève la séance à 22 H 00**

**Le Maire,  
Christian TOUHÉ-RUMEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Christian SAÛM-DECUNS**